

BULLETIN D'ADHÉSION

Entre :

Neoma Conseil

située au 59 rue Pierre Taittinger 51100 REIMS

représentée par sa Présidente, Océane GASC.

D'une part

Et :

NOM :

Prénom :

Nom sur Facebook (si différent)

Téléphone :

Email :

Adresse :

Code postal :

Ville :

D'autre part

Il a été préalablement rappelé que Neoma Conseil, association loi de 1901, a pour objet de compléter la formation théorique dispensée à Neoma Business School par des applications pratiques auprès d'entreprises à vocation pédagogique.

Elle met en œuvre l'ensemble de ses moyens pour proposer à ses adhérents des missions pratiques conformément à son objet social.

Dans le respect du contrat d'association, l'Étudiant a vocation à bénéficier de l'activité de Neoma Conseil. Il certifie avoir accès à un exemplaire des Statuts et du Règlement Intérieur de Neoma Conseil atteste y adhérer et s'engage à s'y conformer.

Article 1 : Obligations de l'étudiant

Conformément au règlement intérieur de la Junior, l'Étudiant a pour obligation de fournir les documents nécessaires à la constitution et à la mise à jour de son dossier étudiant. Il atteste être étudiant de l'établissement [Nom de l'établissement] et s'engage à faire connaître à Neoma Conseil toute modification intervenant dans son cursus scolaire, ainsi que tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, adresse e-mail, etc.) et informations pouvant faire évoluer son statut d'étudiant.

L'Étudiant s'engage à ne divulguer aucune information obtenue lors de sa collaboration avec Neoma Conseil à des tiers.

Article 2 : Participation éventuelle à des missions pédagogiques

En sa qualité d'adhérent de la Neoma Conseil, l'Étudiant peut choisir de participer à une ou plusieurs missions pédagogiques confiées par un client à Neoma Conseil dans le cadre du complément de formation consistant à l'application pratique des concepts théoriques dispensés à l'Étudiant par Neoma Business School.

Cette participation pourra donner lieu au versement d'une rétribution. Dans ce cas, le versement de cette rétribution fera l'objet de la remise d'un bulletin de versement. Ce document ne recouvrera en aucun cas le caractère de bulletin de salaire au titre d'un emploi salarié, mais il aura uniquement pour objet d'attester le versement des cotisations sociales dues conformément au statut spécifique des Junior-Entreprises.

Un Récapitulatif de Mission viendra définir les modalités d'intervention de l'Étudiant sur la mission confiée à Neoma Conseil.

Article 3 : Perte de la qualité d'adhérent

En cas de non-respect par l'Étudiant des Statuts ou du Règlement Intérieur de Neoma Conseil, cette dernière se réserve le droit de prendre à son encontre des mesures prévues par son Règlement Intérieur ou ses Statuts pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent.

À tout moment, l'Étudiant peut mettre fin à son adhésion de sa propre initiative. Il tiendra à Neoma Conseil informée de sa décision dans un délai de 2 semaines. La cotisation éventuellement payée reste due.

Document comportant 2 pages.

Pour l'Étudiant,

Pour Neoma Conseil,
Océane GASC